

REUNION DU 25 FEVRIER 2025

Le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guénaël Choupaux.

Présents : M. Guénaël Choupaux, M. François Le Tinnier, Mme Dominique Wenger, M. Jean-Louis Jonville, M. Thierry Wenger, M. Samuel Guigo, Mme Fabienne Thomas, M. Yves Tardivel, M. Joël Pautrot, Mme Berthe Le Potier, Mme Myriam Guigo.

Absents excusés : M. Pierre-Edouard Jaglin représenté par M. Jean-Louis Jonville, Mme Danielle Le Normand représentée par M. François Le Tinnier.

Absents : Mme Céline Houdelette, M. Nicolas Toudic.

Secrétaire : Mme Fabienne Thomas.

A la suite de la lecture du compte-rendu, B. Le Potier demande ce qu'il en est du chauffage des vestiaires foot. M. Le Maire répond que le matériel est livré et qu'il va être posé. Concernant l'église, la société Lucas de Grâce-Uzel doit transmettre son devis pour finalement le changement de la chaudière.

Finances : Vote des taux

M. Le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter les taux d'imposition de l'année sans les augmenter.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité votent les taux suivants au titre de l'année 2025 :

Taxe foncière (propriétés bâties)	46.81%
Taxe foncière (non bâti)	73.78%
Taxe habitation sur résidences secondaires et logements vacants	16.60%

Finances : Vote des subventions aux associations

M. Le Maire propose de reconduire les montants de 2024 en inscrivant un montant de 300€ pour les trois associations créées l'an passé, de reporter à titre exceptionnel la subvention 2024 sur l'exercice 2025 de la Butte Rouge compte tenu du report de l'assemblée générale de l'association.

Considérant le conventionnement de trois ans avec l'Association Le Grand Atelier, M. Le Maire fait part qu'il n'est pas nécessaire de délibérer sur le montant de 70 000€ alloué annuellement.

M. Le Maire rappelle que chaque année il est accordé une subvention à une association extérieure et propose d'accorder un montant de 200€ à France Rein.

B. Le Potier signale que la subvention de l'association Le Grand Atelier n'est pas inscrite dans le tableau.

M. Le Maire rappelle que le conventionnement avec cette association est d'une durée de trois ans.

B. Le Potier demande combien leurs a été versé l'an dernier. M. Le Maire répond 70000€.

B. Le Potier considère qu'ils n'ont rien fait par rapport à la somme versée.

M. Guigo dit qu'il y a un manque d'équité entre associations et rappelle qu'il avait été demandé le montant des travaux dans le bâtiment que Le Grand Atelier occupe. B. Le Potier poursuit en précisant que cela fait six mois qu'un employé communal y travaille. M. Le Maire corrige en disant que l'agent y a passé deux semaines en fin d'année 2024 et qu'il est prévu une durée d'un mois sur 2025.

B. Le Potier a appris que le chauffage du café éphémère était allumé dès la veille (le mardi) et éteint qu'en fin d'après-midi le mercredi.

F. Le Tinnier fait le constat qu'il est difficile de remplir le Kastell d'Ô quelque soit les programmations culturelles. C'est pourquoi selon l'avis de M. Guigo, il vaut mieux soutenir les associations présentes dans le tableau présenté ce soir.

D. Wenger dit qu'il faut reconnaître que les animations du Grand Atelier ne sont pas « chouettes » et qu'elles sont chères. M. Le Maire pense que si le Conseil Départemental 22 et la Région Bretagne les subventionnent c'est qu'il y a un intérêt.

T. Wenger demande si le bâtiment occupé par le Grand Atelier et le billard est classé E.R.P. M. Le Maire répond que le dossier est en cours. T. Wenger précise que c'est une question de responsabilité de la commune et que la demande devait être faite avant le début des travaux.

M. Guigo demande si le billard souhaitait intégrer les modulaires. M. Le Maire répond que le revêtement ne convient pas à leur activité.

B. Le Potier est septique sur le fait qu'il est attribué 300€ aux associations créées l'année précédente et 100€ à des plus anciennes. Concernant les plus anciennes, M. Le Maire répond qu'elles ont obtenu des subventions des autres communes.

B. Le Potier demande à augmenter un peu pour les associations des deux écoles et considérant que le Grand Atelier a la salle Kastell d'Ô quand il veut cela ne devrait pas leur être gratuit. M. Le Maire rappelle à B. Le Potier qu'elle vient de dire que cette association ne faisait rien, en conséquence elle n'occupe pas la salle.

M. Guigo considère que les associations porteuses d'un projet culturel devraient avoir la gratuité de la salle. M. Le Maire demande comment entretenir la salle si tout est gratuit.

B. Le Potier réitère son souhait qu'il soit fait un effort pour les écoles.

T. Wenger suggère un principe d'équité par rapport au nombre d'élèves, de licenciés, de l'activité proposée et de transmettre un dossier aux associations ainsi leurs projets seraient exposés.

T. Wenger signale une lettre de demande de gratuité de la salle Kastell d'Ô de la part de l'amicale de Fulgence Bienvenue dans le cadre de l'organisation de la prochaine Fête de la Musique. M. Le Maire répond que cela sera abordé lors d'un prochain conseil car la date est au mois de juin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2025 :

Amicale Laïque : 1050€ - Amicale Jeanne d'Arc : 1050€ - Amicale sapeurs-pompiers : 200€ - Section des jeunes sapeurs-pompiers d'Uzel : 300€ - Anciens Algérie : 230€ - Club 3^{ème} âge : 310€ - Comité des Fêtes : 1 500€ - ADAPEI 22 : 124€ - ASUM Foot : 2165€ - APPMA Uzelaye : 105€ - Société de chasse : 105€ - Dragons Uzelaye : 350€ - Atelier « Temps Danse » : 300€ - ASU Basket : 1000€ - CCU : 500€ - Comice agricole : 660€ - Association du site de la Butte Rouge : 240€ - Rondeau de l'Oust : 300€ - L'Outil en main du Pays d'Uzel : 300€ - Les Volants Uzelaye : 300€ - Le Foyer des jeunes : 400€ - Société de tir de Centre Bretagne : 300€ - Métro-pool (billard) : 300€ - Société Hippique Rurale de Loudéac (SHR) : 100€ - Course cycliste « La Ronde des Vallées » : 100€ - Maison familiale rurale de Loudéac : 100€ - France Rein : 200€.

Les subventions seront attribuées aux associations lorsqu'elles auront fourni leur bilan financier de l'année 2024.

Urbanisme : Autorisation pour création d'une servitude

Comme suite à la convention signée avec le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor en juillet 2020 relative à une création de servitude souterraine et pose d'un coffret de réseau électrique sur la parcelle ZC31 située Route de Merléac dans le cadre de travaux d'extension du réseau basse tension pour alimenter la parcelle ZC27 (implantation d'une station d'antennes téléphoniques), M. Le Maire informe que le SDE22 souhaite établir un acte notarié afin de régulariser administrativement et juridiquement le dossier.

L'Etude de Maître Nicolas Ouvrard de Loudéac a été sollicitée pour l'établissement de cet acte.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- Consentent à la création d'une servitude souterraine avec pose d'un coffret de réseau électrique sur la parcelle ZC31 sise Route de Merléac au profit du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Autorisent M. Le Maire à signer l'acte notarié avec le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor afin de régulariser la convention signée le 24 juillet 2020,
- Disent que les frais d'acte sont à la charge du S.D.E.22.

Urbanisme : Autorisation pour création d'une servitude

M. Le Maire informe que M. Robin DE BECHEVEL et Mme Annaïg MEVEL, acquéreurs de la maison cadastrée AB625 au 20, rue de l'Oust appartenant au C.C.A.S. d'Uzel souhaitent bénéficier d'un droit de vue sur le bien cadastré AB637 au 22, rue de l'Oust appartenant à la commune.

M. Le Maire précise que cette servitude de vue s'exercera sur la totalité de la parcelle AB637 et sur la totalité du pignon sud-est avec un maintien des vues et des fenêtres existantes de la parcelle AB625.

Cette servitude implique qu'il ne pourra jamais être édifiée sur la parcelle AB637, par la mairie ou de futurs acquéreurs, aucune construction d'une hauteur totale supérieure à 3.20 mètres.

M. Le Maire propose au conseil de constituer ce droit de vue.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- Consentent à la constitution d'une servitude de vue sur le bâtiment du 22, rue de l'Oust au profit de M. Robin DE BECHEVEL et de Mme Annaïg MEVEL acquéreurs du bien cadastré AB 625 sise 20, rue de l'Oust ;
- Autorisent M. Le Maire à signer tout document afférent à ladite servitude.

Questions diverses

1) M. Le Maire informe de l'inauguration des locaux du Grand Atelier le 08 mars, du déroulé de la cérémonie du 19 mars, de l'invitation de la société de chasse pour leur salon de la gastronomie les 15 et 16 mars.

2) L'église : B. Le Potier demande quel a été le problème sur la porte. M. Le Maire précise qu'un produit protecteur n'a pas été posé par l'artisan et du fait qu'elle n'ait pas été peinte après la pose par les services techniques, le bois a travaillé.

M. Guigo demande où en est l'étude du chauffage. M. Le Maire répond que plusieurs solutions vont être proposées notamment le système des radiants. M. Guigo souligne qu'il faudra plusieurs devis. B. Le Potier suggère de contacter Marc Le Verger.

B. Le Potier rappelle qu'il avait été évoqué une intervention pour le nettoyage des gouttières. M. Le Maire signale que le couvreur est passé au mois d'octobre dernier.

3) M. Le Maire informe qu'une rambarde a été posée en régie pour faciliter l'accès des modulaires au club du 3^{ème} âge et félicite l'équipe technique pour les travaux d'aménagement réalisés dans l'ex poste afin de permettre l'installation de l'esthéticienne dans le délai imparti. M. Le Maire précise que l'intéressée est satisfaite du système de chauffage par radiants infrarouges. B. Le Potier signale que ce n'est pas le cas du club de foot.

4) F. Le Tinnier informe qu'à la demande de Nadie une réunion se tient jeudi avec les associations afin d'échanger notamment sur l'utilisation des salles, les plannings.

5) T. Wenger dit qu'il lui a été signalé un décalage de six minutes de l'horloge de l'église.

6) B. Le Potier a constaté que les abords des services techniques sont négligés notamment côté Rue Duguesclin (dépôt de ferraille, présence de trous énormes à l'entrée) ; ceci n'est pas très vendeur pour les futurs lots. Concernant la ferraille, M. Le Maire précise qu'elle est triée.

7) F. Le Tinnier veut attirer l'attention sur l'entretien des arbres chez les particuliers : les chênes ne sont pas à abattre mais à élaguer. Les services de LCBC lui ont précisé qu'ils intervenaient lorsque l'abattage non réglementaire concernait une haie, un talus d'une certaine longueur ; lorsque peu d'arbres sont concernés, cela relève de la police du maire.

F. Thomas demande ce qui peut être fait lorsque les arbres du voisin deviennent gênants. Il lui est répondu que c'est au voisin de les entretenir. M. Guigo dit qu'il serait bien de faire un thème sur cela dans le prochain Bienvenu.

8) M. Le Maire annonce différentes dates : vote des budgets communaux le 08 avril à 18h30, commission finances le 18 mars à 17h00 et vote des budgets C.C.A.S le 10 avril à 18h00.

9) M. Guigo constate que cela fait très longtemps que Céline Houdelette n'a pas assisté au conseil. Est-ce parce qu'elle a démissionné ? M. Le Maire répond qu'elle a des contraintes de travail et c'est ce qui explique également l'absence de P.E. Jaglin ce soir.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 21H15.